Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260624-D063_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-QUATRE JUIN A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 16 JUIN 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. CARNET Eric, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme PINOT Charline, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie,

ABSENTS :
M. BROCHARD Michel ayant donné procuration à Mme COSSON Béatrice ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
M. HEUZE Jocelyn ayant donné procuration à M. GITTA Valentin ;
Mme ROY Lauriane,
Mme MARRE Claire,
M. ROBERT Marcel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHANTRENNE Olivier.

DELIBERATION N° 063-2026
4.2

PERSONNEL – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

SERVICES PERISCOLAIRES MUNICIPAUX

Rapporteur : Madame Sophie FORTHOMME

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale permettant d'autoriser le Maire à pourvoir rapidement à des besoins saisonniers ;

Vu la proposition du Conseil d'Ecole élémentaire ;

Considérant qu'il apparaît opportun de dispenser une animation périscolaire sur le temps méridien (45 minutes par jour) ;

Après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260624-D063_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

1. **ACCEPTE cette proposition de création d'un emploi temporaire**
2. **DECIDE DE CREER un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions suivantes :**

Type de Contrat	Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité
Métier	Agent d'animation / Animateur
Lieu de travail	Ecole élémentaire des Forges
Début du contrat	1er septembre 2026
Fin du contrat	03 juillet 2027
Temps de travail	Non Complet
Nombre d'heures par semaine de travail	3
Nombre de semaine de travail	38
Nombre d'heures de travail effective	114
Durée hebdomadaire de service « lissée »	2,48/35 (114/1607 = 0,07) x 35h)
Grade de rémunération	Agent d'animation / titulaire du BAFA
Echelon de rémunération	3ème échelon
Régime indemnitaire	RIFSEEP (IFSE + CIA) des agents de catégorie C à équivalence de poste

Certifié conforme au registre des délibérations,

A Taden, le 26 juin 2026,

Le Maire,
Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'Armor)